

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

**Année d'imposition 2008 :
une charge fiscale nette plus faible et des impôts
sur le revenu plus élevés qu'ailleurs,
est-ce possible?**

Document de travail 2010/03

Luc Godbout
Suzie St-Cerny
Chantal Amiot

17 mars 2010

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

REMERCIEMENTS

La *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le soutien financier dont elle bénéficie afin de poursuivre sa mission d'apporter une réflexion libre et indépendante sur des questions touchant la politique économique de la fiscalité et des finances publiques.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

LA MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité. Pour plus de détails sur la **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques**, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://www.usherbrooke.ca/adm/recherche/chairefiscalite/>.

Luc Godbout est professeur à la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke et chercheur principal en finances publiques à la CFFP.

Suzie St-Cerny est professionnelle de recherche à la CFFP.

Chantal Amiot est professeure à la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke et collabore aux travaux de la CFFP.

Les opinions exprimées n'engagent que les auteurs, ces derniers assument l'entière responsabilité des commentaires et des interprétations figurant dans la présente étude.

Merci à la *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

Faculté d'administration, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : (819) 821-8000, poste 61353

Télécopieur : (819) 821-7396

Courriel : cffp.adm@usherbrooke.ca

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	i
La mission de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques	ii
Mise en contexte	1
Charge fiscale nette au Québec en 2008	4
Comparaison internationale et évolution entre 2000 et 2008.....	6
Conclusion.....	23
Annexe méthodologique.....	26

MISE EN CONTEXTE

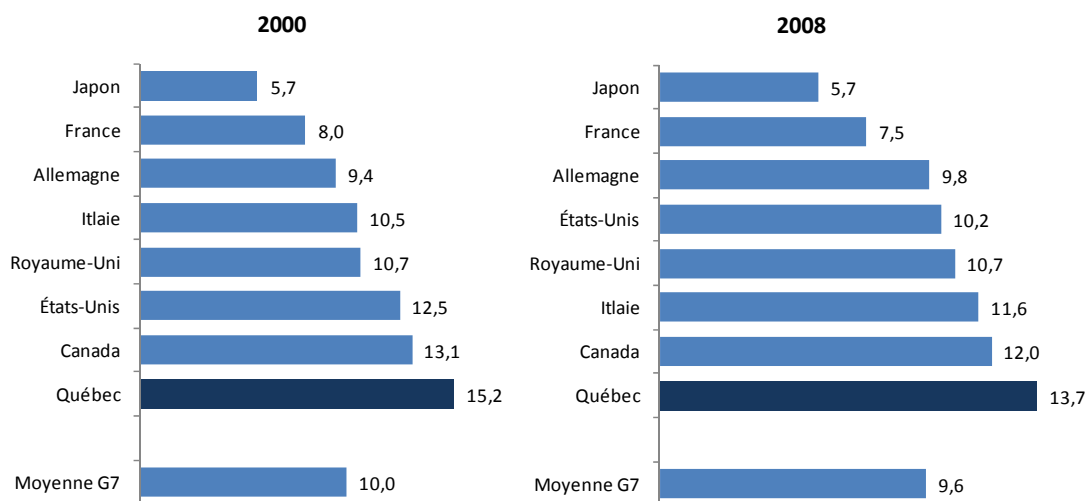
Récemment, il a été reproché à ceux qui affirment que les impôts sur le revenu sont élevés au Québec de ne pas tenir compte du fait que nos travaux précédents indiquaient que la charge fiscale nette des Québécois, elle, ne le serait pas. Est-ce nécessairement contradictoire? Pour y voir plus clair, le présent cahier de recherche fait le point sur les plus récentes données fiscales et tente de concilier les deux affirmations.

D'entrée de jeux, le **graphique 1** confirme que le Québec utilise beaucoup plus que d'autres juridictions l'imposition du revenu comme source de recettes fiscales.

Résultat : en 2008, les statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) révèlent que le Canada avait réellement le plus haut poids des impôts sur le revenu mesuré en pourcentage du PIB de tous les pays du G7. En répétant cet exercice spécifiquement avec les recettes fiscales collectées au Québec, le résultat obtenu dépasse celui du Canada, faisant du Québec l'endroit au sein du G7 où le poids des impôts sur le revenu était le plus élevé. Il est donc vrai que les impôts sur le revenu sont plus élevés ici qu'ailleurs, et ce, malgré les réductions des impôts sur le revenu réalisées au cours des années 2000.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Graphique 1 : Comparaison du poids des impôts sur le revenu des particuliers en proportion du PIB, G7 et Québec, 2000 et 2008 (en pourcentage)



Sources : OCDE, Base de données OECD.Stat, Statistique Canada, tableau 384-0002 et ISQ, Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec. Édition 2009, p. 82-83.

En dépit de ce résultat, à l'aide des données de l'année d'imposition 2006, nous avons déjà publié un cahier de recherche en vue d'éclairer le débat public sur la charge fiscale québécoise¹. Nous avons alors pu illustrer que prise dans son ensemble elle n'était pas plus élevée qu'ailleurs. Compte tenu de la réduction d'impôt sur le revenu du gouvernement du Québec entrée en vigueur en 2008, une mise à jour des résultats s'avère donc pertinente.

Pour mesurer la charge fiscale nette des particuliers, la présente étude utilise non seulement les impôts sur le revenu payés par les contribuables, mais également les cotisations sociales qu'ils versent ainsi que les différentes prestations dont ils bénéficient. C'est la méthodologie développée par l'OCDE dans son étude intitulée *Les impôts sur les salaires*².

La charge fiscale nette des particuliers (CFN) pour un revenu (R) donné peut s'exprimer de la manière suivante :

¹ Luc Godbout et Suzie St-Cerny, *La charge fiscale nette des particuliers au Québec et dans les pays du G7 : le Québec est en excellente position et maintes fois champion des réductions fiscales!*, Document de travail 2008/05, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, 2008. <www.usherbrooke.ca/adm/recherche/chairefiscalite/>

² OCDE, *Les impôts sur les salaires – édition 2007-2008*, 2009.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

$$CFN = \frac{[IR + CSP - PRP]}{(R)}$$

où :

- R représente le revenu du particulier;
- IR représente la somme des impôts sur le revenu des particuliers;
- CSP représente la somme des cotisations de sécurité sociale à la charge du particulier;
- PRP représente les prestations reçues par le particulier.

L'OCDE procède annuellement à des comparaisons entre les pays en utilisant huit cas qui diffèrent selon :

- la composition familiale : célibataire, couple sans enfant, famille monoparentale et famille biparentale;
- le niveau des revenus : égal, inférieur ou supérieur au salaire moyen.

La méthodologie de l'OCDE³ permet de comparer la charge fiscale des huit cas pour les années 2000 et 2008. De plus, cette comparaison identifie les catégories de ménages ayant le plus bénéficié d'une réduction de sa charge fiscale nette. En utilisant la même méthodologie pour le Québec, il est possible d'effectuer une comparaison internationale et ainsi de positionner l'évolution de la charge fiscale nette au Québec en regard des autres pays du G7.

³ Voir l'annexe méthodologique pour une explication détaillée.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

CHARGE FISCALE NETTE AU QUÉBEC EN 2008

Le **tableau 1** montre le résultat du calcul de la charge fiscale nette au Québec en 2008 pour les catégories de ménage et les niveaux de revenus étudiés.

Cet exercice permet de constater les sources de la charge fiscale nette.

Aussi, la progressivité de l'impôt apparaît clairement. Le poids de la charge fiscale augmente alors que le revenu s'accroît. Par exemple, la charge fiscale nette passe de 17,1 % à 31,2 % lorsque le revenu d'un célibataire passe d'un revenu inférieur au salaire moyen à un revenu qui y est supérieur (67 % à 167 % du salaire moyen).

Également, les résultats montrent que le régime d'imposition sur le revenu québécois et canadien prend en compte la situation familiale, c'est-à-dire qu'à revenu égal, la charge fiscale varie selon la situation familiale. Ainsi, la charge fiscale est nettement inférieure lorsqu'il y a des enfants à charge. Par exemple, pour un couple gagnant légèrement plus de 50 000 \$, la charge fiscale nette est de 20,9 % en absence d'enfant comparativement à 10,6 % lorsqu'il y a deux enfants, un écart équivalant ici à 5 400 \$.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Tableau 1 : Impôts, cotisations et prestations, Québec – Année d'imposition 2008

	Célibataire sans enfants			Couple sans enfants	Couple avec deux enfants			Monoparentale deux enfants	
	(% du salaire moyen)	67 %	100 %	167 %	100 % et 33 %	100 % et 0 %	100 % et 33 %	100 % et 67 %	67 %
Salaires bruts		26 431 \$	39 647 \$	66 078 \$	52 863 \$	39 647 \$	52 863 \$	66 078 \$	26 431 \$
Impôts									
fédéral		1 777 \$	3 423 \$	8 232 \$	3 658 \$	1 710 \$	3 147 \$	4 690 \$	64 \$
provincial		1 787 \$	4 186 \$	9 473 \$	4 131 \$	2 143 \$	4 131 \$	6 212 \$	1 787 \$
Cotisations sociales obligatoires									
Assurance emploi		367 \$	551 \$	571 \$	735 \$	551 \$	735 \$	919 \$	367 \$
Régime assurance-parentale		119 \$	178 \$	272 \$	238 \$	178 \$	238 \$	297 \$	119 \$
Régime des rentes du Québec		1 135 \$	1 789 \$	2 049 \$	2 270 \$	1 789 \$	2 270 \$	2 924 \$	1 135 \$
Prestations versées par les administrations									
Prestation fiscale pour enfants		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2 544 \$	2 015 \$	1 486 \$	5 248 \$
Soutien aux enfants		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3 174 \$	2 877 \$	2 357 \$	3 915 \$
Prime au travail		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	501 \$	0 \$	0 \$	655 \$
Crédit de TPS		369 \$	0 \$	0 \$	0 \$	332 \$	0 \$	0 \$	292 \$
Crédit de TVQ		292 \$	22 \$	0 \$	0 \$	78 \$	0 \$	0 \$	738 \$
Charge fiscale nette									
Total des impôt et cotisations payés moins les prestations reçues		4 524 \$	10 105 \$	20 597 \$	11 032 \$	-258 \$	5 629 \$	11 200 \$	-7 376 \$
Taux moyen		17,1%	25,49%	31,2%	20,9%	-0,6%	10,6%	16,9%	-27,9%

COMPARAISON INTERNATIONALE ET ÉVOLUTION ENTRE 2000 ET 2008

Sachant cela, en refaisant la même analyse pour les pays du G7 pour les années d'imposition 2000 et 2008, il est à la fois possible de comparer les effets qu'ont eu les réformes récentes modifiant les impôts sur le revenu, les cotisations sociales ainsi que les prestations reçues sur la charge fiscale nette tout en distinguant l'évolution de la charge fiscale nette au Québec en regard des pays du G7.

Célibataire, trois situations de revenus

Les **figures 1 à 3** permettent de voir en un coup d'œil la charge fiscale nette des pays du G7 et du Québec en 2000 et 2008 ainsi que la performance relative du Québec pour un célibataire à trois situations de revenus. Dans les trois cas, les réductions de la charge fiscale nette au Québec entre 2000 et 2008 ont amélioré sa position relative en regard des autres pays du G7. De plus, c'est au Québec que la charge fiscale nette a le plus diminué en points de pourcentage.

Célibataire gagnant 67 % du salaire moyen⁴

La **figure 1** présente les résultats pour un célibataire gagnant 67 % du salaire moyen.

La charge fiscale nette moyenne pour les pays du G7 était pour un célibataire gagnant les deux tiers du salaire moyen de 24 % en 2008, l'équivalent de celle de 2000. Cependant, elle variait entre 18 % au Canada et 37 % en Allemagne. Avec 17 %, le Québec était en 2008, en comparaison au G7, l'endroit où la charge fiscale était la plus basse.

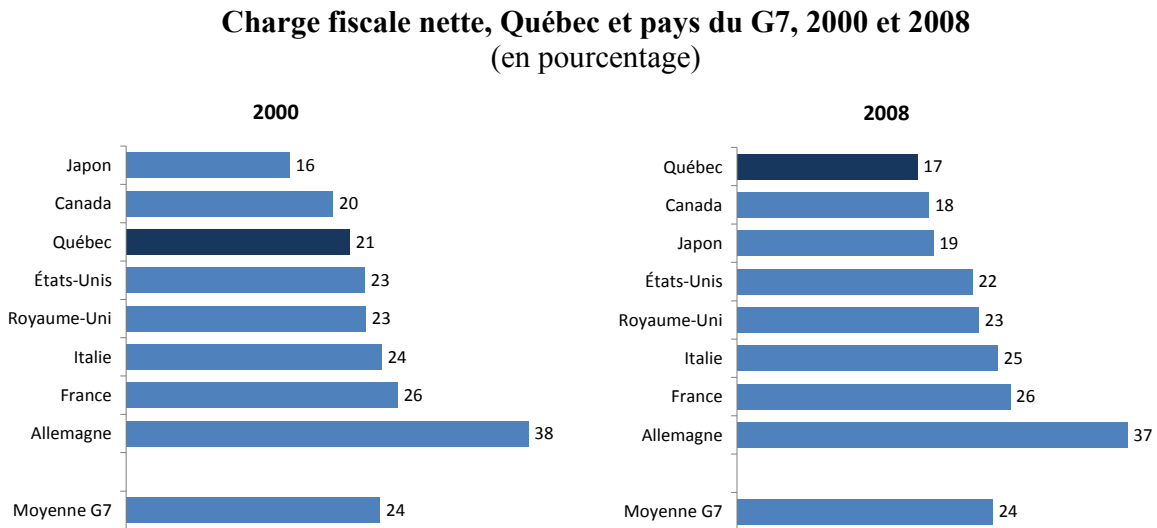
Le Québec a aussi connu la plus forte baisse de la charge fiscale nette du G7 en points de pourcentage. En effet, les contribuables gagnant 67 % du salaire moyen ont connu une baisse de 4,1 points de pourcentage de la charge fiscale nette entre 2000 et 2008, l'équivalent de 1 084 \$.

⁴ Au Québec, 67 % du salaire moyen en 2008 équivalait à 26 431 \$.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

L'écart de charge fiscale avec le Canada entre 2000 et 2008 est passé d'une charge fiscale plus lourde à une charge fiscale nette inférieure. À ce niveau de revenu, la charge fiscale nette au Québec était, en 2000, déjà plus basse qu'aux États-Unis et que la moyenne de l'OCDE. Or, les écarts de charge fiscale nette se sont accrus significativement. En 2008, un célibataire gagnant 67 % du salaire moyen au Québec a une charge fiscale nette inférieure de 5,2 points de pourcentage à celle d'un Américain dans la même situation.

Figure 1 : Célibataire gagnant 67 % du salaire moyen



Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Performance du Québec

Charge fiscale nette en 2008					
En proportion du revenu		17,1 %			
Classement G7		1 ^{er} rang			
Comparaison à l'OCDE		Sous la moyenne			
Réduction de la charge fiscale 2000-2008					
En points de pourcentage		-4,1			
Classement G7		1 ^{er} rang			
En valeur monétaire		-1 084 \$			
Comparaison à l'OCDE		Plus que la moyenne			
Évolution des écarts de charge fiscale nette (en points de pourcentage)					
<u>Avec le Canada</u>		<u>Avec les États-Unis</u>		<u>Avec l'OCDE</u>	
<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>
1,6	-1,1	-1,4	-5,2	-1,3	-4,7

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Célibataire gagnant le salaire moyen⁵

Les résultats présentés à la **figure 2** indiquent que, pour un célibataire gagnant le salaire moyen, la charge fiscale nette moyenne pour les pays du G7 était de 28 % en 2008. Avec 26 %, le Québec se trouvait donc à un niveau inférieur à la moyenne du G7. De plus, alors qu'en 2000, seule l'Allemagne devançait le Québec, en 2008, quatre pays (l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni) ont une charge fiscale nette supérieure au Québec.

Ici encore, ce sont les contribuables québécois gagnant l'équivalent du salaire moyen qui ont connu la plus forte baisse de la charge fiscale nette du G7, soit 4,9 points de pourcentage, ou 1 943 \$.

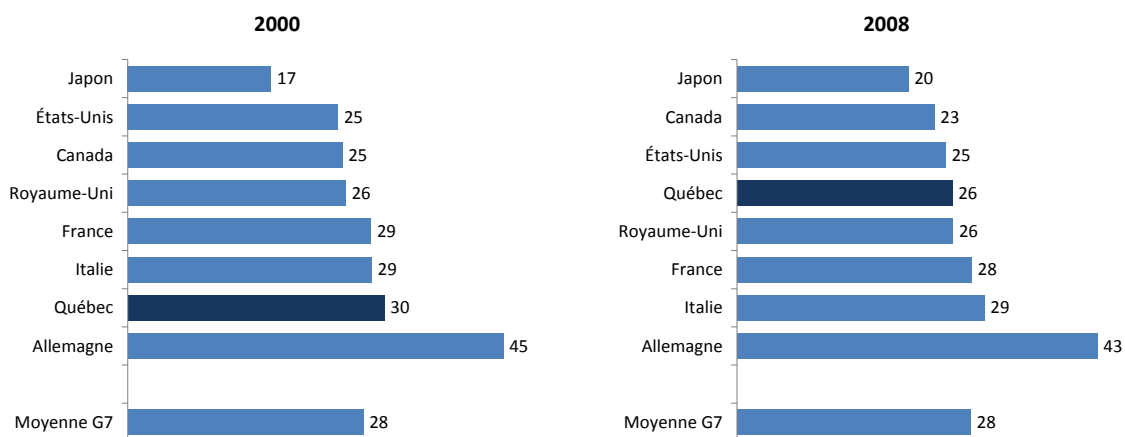
Pour un célibataire gagnant le revenu moyen, le Québec a, en 2000 et 2008, une charge fiscale nette supérieure à celle du Canada et des États-Unis. Par contre, l'écart en points de pourcentage positif a été grandement réduit entre ces deux années. De plus, avec la moyenne de l'OCDE, l'écart est passé d'une valeur positive en 2000 à une valeur négative en 2008, indiquant une charge fiscale nette actuelle inférieure à la moyenne de l'OCDE.

⁵ Au Québec, le salaire moyen en 2008 était égal 39 647 \$.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Figure 2 : Célibataire gagnant le salaire moyen

Charge fiscale nette, Québec et pays du G7, 2000 et 2008
(en pourcentage)



Performance du Québec

Charge fiscale nette en 2008

En proportion du revenu	25,5 %
Classement G7	4 ^e rang
Comparaison à l'OCDE	Sous la moyenne

Réduction de la charge fiscale 2000-2008

En points de pourcentage	-4,9
Classement G7	1 ^{er} rang
En valeur monétaire	-1 943 \$
Comparaison à l'OCDE	Plus que la moyenne

Évolution des écarts de charge fiscale nette (en points de pourcentage)

<u>Avec le Canada</u>		<u>Avec les États-Unis</u>		<u>Avec l'OCDE</u>	
<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>
5,0	2,1	5,5	0,8	3,8	-0,9

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Célibataire gagnant 167 % du salaire moyen⁶

La **figure 3** indique que la charge fiscale nette moyenne pour les pays du G7 était, pour un célibataire gagnant les cinq tiers (167 %) du salaire moyen, de 32 % en 2008. Avec 31 %, le Québec se trouvait légèrement sous la moyenne des pays du G7. Alors qu'en 2000, seule l'Allemagne devançait le Québec, en 2008, l'Allemagne, la France et l'Italie se classaient au-dessus du Québec.

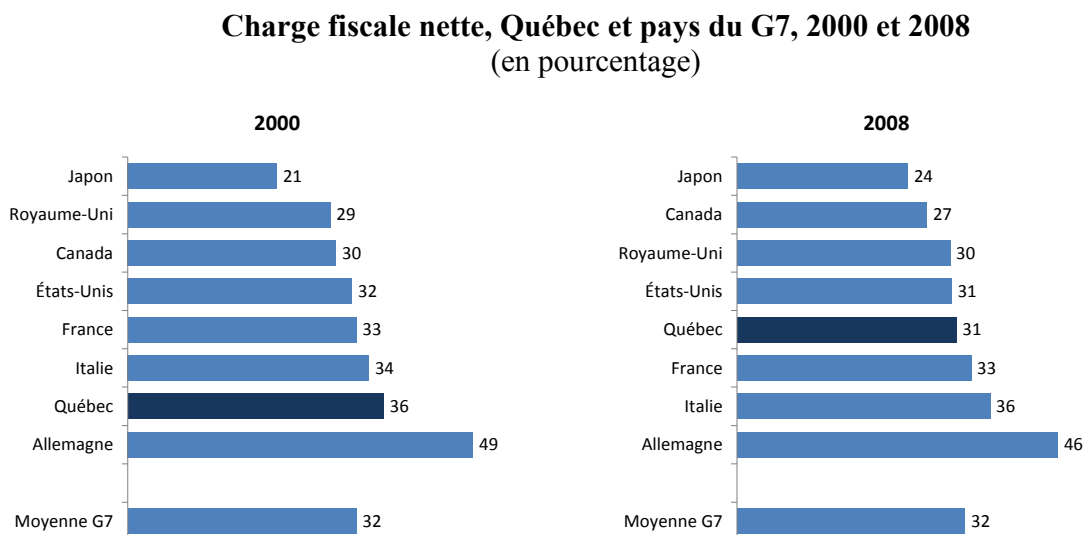
Comparativement au G7, c'est encore au Québec que la baisse de la charge fiscale nette des contribuables gagnant 167 % du salaire moyen est la plus importante, avec 5,2 points de pourcentage (ou 3 436 \$).

Comme pour le célibataire gagnant le salaire moyen, pour celui gagnant 167 % du revenu moyen, le Québec a, entre 2000 et 2008, grandement réduit l'écart de charge fiscale nette avec le Canada et les États-Unis. Et, avec la moyenne de l'OCDE, l'écart est aussi passé d'une charge fiscale plus élevée en 2000 à une charge fiscale nette actuellement inférieure à la moyenne de l'OCDE.

⁶ Au Québec, 167 % du salaire moyen au Québec en 2008 équivalait à 66 078 \$.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Figure 3 : Célibataire gagnant 167 % du salaire moyen



Performance du Québec

Charge fiscale nette en 2008					
En proportion du revenu	31,2 %				
Classement G7	5 ^e rang				
Comparaison à l'OCDE	Sous la moyenne				
Réduction de la charge fiscale 2000-2008					
En points de pourcentage	-5,2				
Classement G7	1 ^{er} rang				
En valeur monétaire	-3 436 \$				
Comparaison à l'OCDE	Plus que la moyenne				
Évolution des écarts de charge fiscale nette (en points de pourcentage)					
<u>Avec le Canada</u>		<u>Avec les États-Unis</u>		<u>Avec l'OCDE</u>	
<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>
6,8	4,2	4,5	0,7	3,9	-0,9

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Couple sans enfant⁷

Comme le montre la **figure 4**, la charge fiscale nette des couples sans enfant était en 2008 de 24 % pour la moyenne des pays du G7. Avec 21 %, le Québec se trouvait sous la moyenne des pays du G7. Il s'agit d'une amélioration, car en 2000, il se trouvait en situation inverse avec une charge fiscale nette supérieure à la moyenne du G7.

Même si cette catégorie de ménage a aussi eu droit à une réduction de sa charge fiscale nette dans cinq des sept pays du G7, c'est encore une fois au Québec que la charge fiscale nette des couples sans enfant a le plus diminué avec une réduction de 4,9 points de pourcentage. Le classement du Québec s'améliorait, car en 2000, seule l'Allemagne avait une charge fiscale nette supérieure à celle du Québec alors qu'en 2008 cinq pays devançaient le Québec.

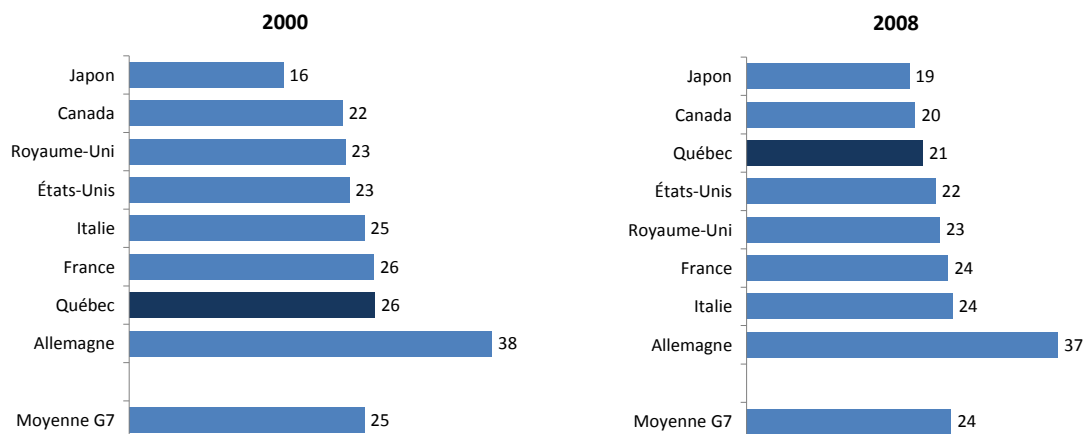
L'écart de charge fiscale nette d'un couple sans enfant gagnant 133 % du salaire moyen, en points de pourcentage, avec le Canada a été grandement réduit entre 2000 et 2008. Tandis qu'avec les États-Unis et l'OCDE, la charge fiscale nette supérieure qui prévalait au Québec en 2000 est maintenant inférieure.

⁷ Au Québec, 133 % du salaire moyen au Québec en 2008 équivalait à 52 863 \$.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Figure 4 : Couple sans enfant gagnant 100 % et 33 % du salaire moyen

Charge fiscale nette, Québec et pays du G7, 2000 et 2008
(en pourcentage)



Performance du Québec

Charge fiscale nette en 2008					
En proportion du revenu	20,9 %				
Classement G7	3 ^e rang				
Comparaison à l'OCDE	Sous la moyenne				
Réduction de la charge fiscale 2000-2008					
En points de pourcentage	-4,9				
Classement G7	1 ^{er} rang				
En valeur monétaire	-2 590 \$				
Comparaison à l'OCDE	Plus que la moyenne				
Évolution des écarts de charge fiscale nette (en points de pourcentage)					
<u>Avec le Canada</u>		<u>Avec les États-Unis</u>		<u>Avec l'OCDE</u>	
<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>
3,4	0,9	2,7	-1,5	2,4	-1,9

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Couple avec deux enfants, trois situations de revenus

Les **figures 5 à 7** présentent la charge fiscale nette pour des couples avec deux enfants selon trois situations de revenus.

Pour tous ces couples avec deux enfants, on constate une diminution de la charge fiscale nette entre 2000 et 2008 tant pour la moyenne des pays du G7 qu'au Québec.

La situation diffère toutefois selon le pays du G7. L'Allemagne, le Canada, les États-Unis et l'Italie ont diminué la charge fiscale de tous les couples avec enfants. À l'inverse, le Japon l'a augmentée dans les trois cas.

De son côté, le Québec se distingue par des réductions en points de pourcentage significativement plus importantes que celles de tous les pays du G7 pour les cas analysés. Ainsi, le Québec se retrouve avec la charge fiscale nette la plus basse en 2008 pour les deux premiers cas, et *ex aequo* avec le Japon pour celui avec le revenu plus élevé.

Couple avec enfants gagnant 100 % du salaire moyen⁸

Pour les couples avec un revenu familial égal au salaire moyen, où un seul conjoint travaille, la charge fiscale nette en 2008 était de 16 %, en moyenne pour les pays du G7, variant de 11 % au Canada à 24 % en Allemagne. Avec une charge fiscale négative de 1 %, le Québec avait de loin la charge fiscale nette la plus faible, comme c'était déjà le cas en 2000.

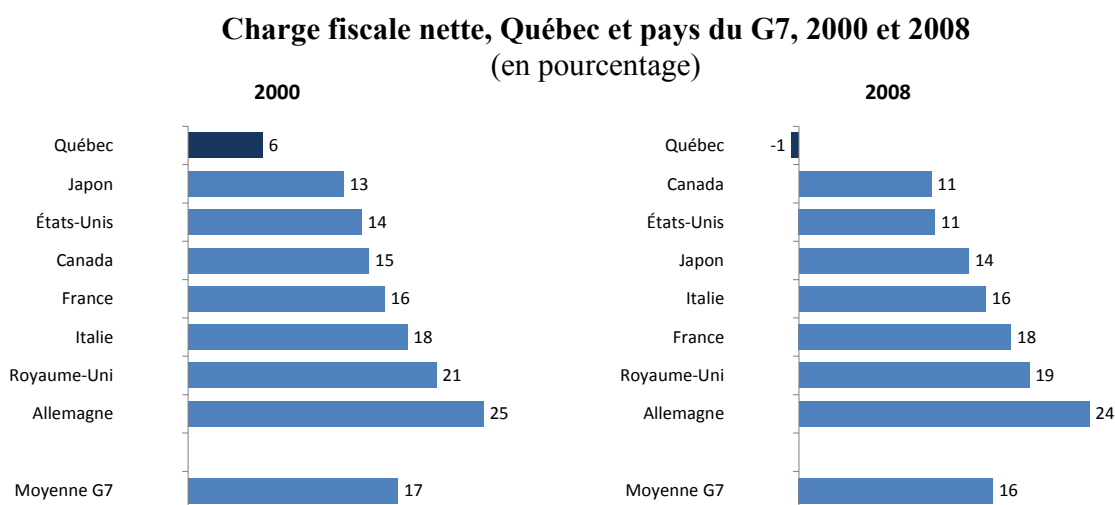
Même si la charge fiscale nette de la moyenne des pays du G7 a diminué entre 2000 et 2008, le Québec se distingue par la plus grande des diminutions en points de pourcentage (6,8), l'équivalent de 2 969 \$.

Ainsi, les écarts en points de pourcentage avec le Canada, les États-Unis et l'OCDE, déjà à l'avantage du Québec en 2000, ont tous augmenté en 2008.

⁸ Au Québec, 100 % du salaire moyen au Québec en 2008 équivalait à 39 647 \$.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Figure 5 : Couple avec deux enfants gagnant 100 % du salaire moyen



Performance du Québec

Charge fiscale nette en 2008

En proportion du revenu	-0,6 %
Classement G7	1 ^{er} rang
Comparaison à l'OCDE	Sous la moyenne

Réduction de la charge fiscale 2000-2008

En points de pourcentage	-6,8
Classement G7	1 ^{er} rang
En valeur monétaire	-2 696 \$
Comparaison à l'OCDE	Plus que la moyenne

Évolution des écarts de charge fiscale nette (en points de pourcentage)

<u>Avec le Canada</u>		<u>Avec les États-Unis</u>		<u>Avec l'OCDE</u>	
<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>
-8,8	-11,6	-8,2	-11,9	-9,3	-15,1

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Couple avec enfants gagnant 133 % du salaire moyen⁹

En 2008, la charge fiscale nette des couples avec enfants gagnant 133 % du salaire moyen variait de 16 % aux États-Unis à 30 % en Allemagne. Ainsi, avec un taux de 11 %, le Québec est l'endroit où la charge fiscale nette était la plus basse.

Encore une fois, la charge fiscale nette moyenne du G7 a diminué (-1,5 point de pourcentage) entre 2000 et 2008. Le Québec se distingue encore par la plus grande des diminutions en points de pourcentage (6,6) ou 3 489 \$. À l'autre extrême, le Japon a augmenté sa charge fiscale nette de 1,1 point de pourcentage, ce qui a amélioré la position relative du Québec.

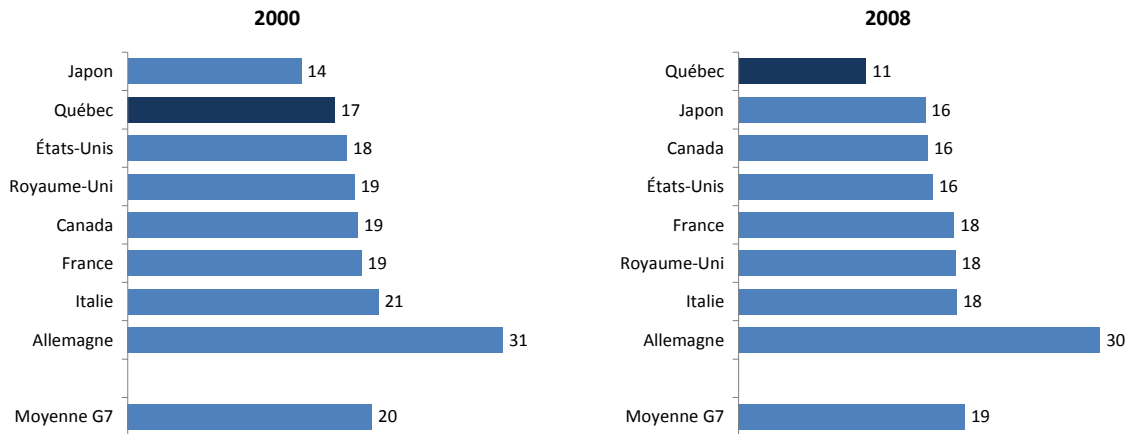
Ici aussi, déjà à l'avantage du Québec en 2000, les écarts en points de pourcentage avec le Canada, les États-Unis et l'OCDE ont tous augmenté en 2008.

⁹ Au Québec, 133 % du salaire moyen au Québec en 2008 équivalait à 52 863 \$.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Figure 6 : Couple avec deux enfants gagnant 100 % et 33 % du salaire moyen

Charge fiscale nette, Québec et pays du G7, 2000 et 2008
(en pourcentage)



Performance du Québec

Charge fiscale nette en 2008

En proportion du revenu	10,6 %
Classement G7	1 ^{er} rang
Comparaison à l'OCDE	Sous la moyenne

Réduction de la charge fiscale 2000-2008

En points de pourcentage	-6,6
Classement G7	1 ^{er} rang
En valeur monétaire	-3 489 \$
Comparaison à l'OCDE	Plus que la moyenne

Évolution des écarts de charge fiscale nette (en points de pourcentage)

<u>Avec le Canada</u>		<u>Avec les États-Unis</u>		<u>Avec l'OCDE</u>	
<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>
-1,9	-5,1	-1,0	-5,5	-1,1	-6,4

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Couple avec enfants gagnant 167 % du salaire moyen¹⁰

Pour les couples avec deux enfants gagnant 167 % du salaire moyen, la charge fiscale nette moyenne du G7 était de 22 % en 2008. Avec 17 %, le Québec se situait sous la moyenne, et *ex æquo* avec le Japon au premier rang.

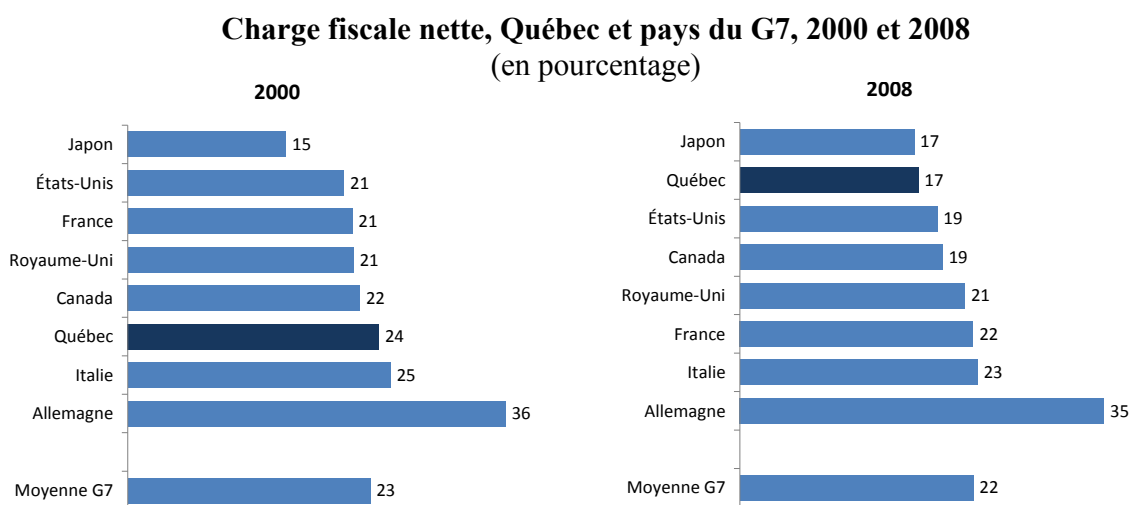
C'est au Québec que la diminution de charge fiscale nette a été la plus significative entre 2000 et 2008 (-6,9 points de pourcentage ou 4 559 \$). Le Japon a plutôt augmenté cette charge, de 1,5 point de pourcentage.

Les écarts en points de pourcentage de charge fiscale nette avec le Canada, les États-Unis et l'OCDE sont tous passés d'un écart défavorable au Québec en 2000 à l'avantage du Québec en 2008, indiquant une charge fiscale nette au Québec maintenant inférieure.

¹⁰ Au Québec, 167 % du salaire moyen au Québec en 2008 équivalait à 66 078 \$.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Figure 7 : Couple avec deux enfants gagnant 100 % et 67 % du salaire moyen



Performance du Québec

Charge fiscale nette en 2008

En proportion du revenu	16,9 %
Classement G7	1 ^{er} (ex-aequo avec le Japon)
Comparaison à l'OCDE	Sous la moyenne

Réduction de la charge fiscale 2000-2008

En points de pourcentage	-6,9
Classement G7	1 ^{er} rang
En valeur monétaire	-4 559 \$
Comparaison à l'OCDE	Plus que la moyenne

Évolution des écarts de charge fiscale nette (en points de pourcentage)

<u>Avec le Canada</u>		<u>Avec les États-Unis</u>		<u>Avec l'OCDE</u>	
<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>
1,8	-2,3	3,3	-1,8	2,7	-3,4

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Famille monoparentale avec deux enfants¹¹

En ce qui concerne la famille monoparentale avec deux enfants, la charge fiscale nette était en 2008 de 5 % pour la moyenne des pays du G7 (**figure 8**). Le Canada et les États-Unis se retrouvaient même avec une charge fiscale nette négative. Enfin, l'Italie et le Royaume-Uni offraient une charge fiscale assez faible. Avec -28 %, le Québec se trouvait, de loin, l'endroit où la charge fiscale nette était la plus faible. Soulignons que pour la famille monoparentale québécoise, une charge fiscale nette négative de 28 % en 2008 signifiait que les prestations reçues étaient supérieures de 7 376 \$ aux impôts et cotisations sociales payés, augmentant donc significativement le revenu disponible de ces ménages.

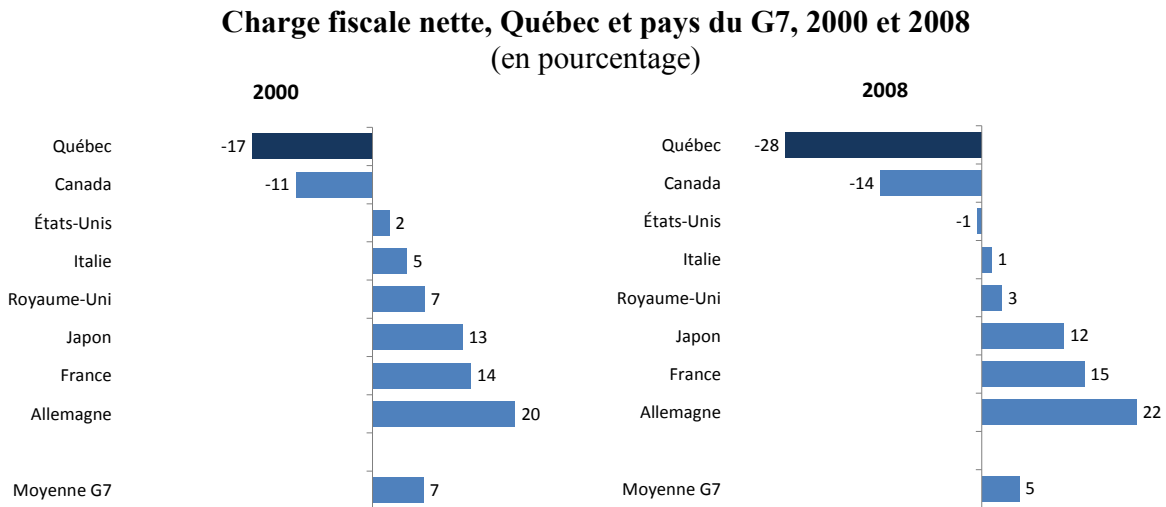
Lorsque l'analyse porte sur l'écart de la charge fiscale nette entre 2000 et 2008, avec une baisse de 10,8 points de pourcentage, le Québec est l'endroit où la charge fiscale a le plus diminué entre 2000 et 2008, ce qui se traduit par l'économie la plus importante soit 2 855 \$.

Enfin, les écarts en points de pourcentage avec le Canada, les États-Unis et l'OCDE ont tous significativement augmenté entre 2000 et 2008, et donc, la charge fiscale nette est encore beaucoup plus faible au Québec en 2008 qu'elle ne l'était en 2000 pour les familles monoparentales avec deux enfants gagnant 67 % du salaire moyen.

¹¹ Au Québec, 67 % du salaire moyen au Québec en 2008 équivalait à 26 431 \$.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Figure 8 : Famille monoparentale avec deux enfants gagnant 67 % du salaire moyen



Performance du Québec

Charge fiscale nette en 2008

En proportion du revenu	-27,9 %
Classement G7	1 ^{er} rang
Comparaison à l'OCDE	Sous la moyenne

Réduction de la charge fiscale 2000-2008

En points de pourcentage	-10,8
Classement G7	1 ^{er} rang
En valeur monétaire	-2 855 \$
Comparaison à l'OCDE	Plus que la moyenne

Évolution des écarts de charge fiscale nette (en points de pourcentage)

<u>Avec le Canada</u>		<u>Avec les États-Unis</u>		<u>Avec l'OCDE</u>	
<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>	<u>2000</u>	<u>2008</u>
-6,2	-13,5	-19,5	-27,3	-22,7	-32,1

CONCLUSION

Le présent cahier de recherche, grâce à l'approche développée par l'OCDE, apporte un éclairage intéressant sur la charge fiscale au Québec et sur son évolution récente. D'abord, prise dans son ensemble, elle n'apparaît pas plus élevée qu'ailleurs. Même si le Québec utilise davantage l'impôt sur le revenu que les autres pays du G7, les cotisations sociales plus faibles jumelées aux généreuses prestations mises en place par le régime fiscal ont pour effet de positionner favorablement les résultats du Québec en regard des pays du G7.

- À cet effet, la charge fiscale nette au Québec en 2008 n'est jamais la plus élevée parmi les pays du G7.
- Au contraire, dans tous les cas présentés, la charge fiscale nette du Québec en 2008 est invariablement sous la moyenne des pays du G7 et de l'OCDE.
- De plus, dans les situations familiales avec enfants à charge, la charge fiscale nette au Québec en 2008 est toujours au premier rang du G7.

De plus, en comparant les résultats de l'année d'imposition 2008 à ceux de l'année 2000, le Québec serait le champion des récentes réductions de la charge fiscale nette.

- Dans tous les cas, c'est le Québec qui a connu les plus importantes baisses de la charge fiscale nette en points de pourcentage entre 2000 et 2008.
- Dans le classement des pays du G7, le Québec a donc pu améliorer sa position relative en 2008 ou demeurer au premier rang.
- Ce faisant, une comparaison plus spécifique avec les États-Unis révèle aussi une amélioration sensible de la position concurrentielle de la charge fiscale québécoise. Alors qu'en 2000, le bilan était partagé, la moitié des situations analysées avantageait le Québec, l'autre les États-Unis. En 2008, 6 cas sur 8 favorisaient le Québec. Dans les deux cas restants, le Québec a malgré tout réduit l'écart avec les États-Unis, la faisant passer d'environ 5 points de pourcentage à moins d'un point.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Or, ces bons résultats ne signifient pas pour autant que le poids des impôts sur le revenu n'est pas élevé. Devant le débat qui s'enclenche sur le retour à l'équilibre budgétaire, certains indiquent qu'on n'aurait qu'à effacer les réductions fiscales accordées dans les années récentes. Avant d'emprunter cette voie, il y a lieu de signaler qu'elles ont permis de réduire la charge fiscale nette de l'ensemble des contribuables québécois.

Aussi, il faut bien comprendre où le Québec performe bien. Si le **tableau 2** confirme d'une part que la charge fiscale nette du Québec reste inférieure à la moyenne des pays du G7 pour chacune des situations analysées, il permet également de constater que le poids des seuls impôts sur le revenu des particuliers en proportion des revenus est à l'inverse toujours supérieur à ceux de la moyenne du G7.

Tableau 2 : Charge fiscale nette versus impôts sur le revenu des particuliers, Québec et moyenne G7, 2008 (en pourcentage)

Situation familiale	% du salaire moyen	Charge fiscale nette		Impôts sur le revenu	
		Québec	G7	Québec	G7
Célibataire	67 %	17	24	14	13
Célibataire	100 %	26	28	19	17
Célibataire	167 %	31	32	27	23
Couple sans enfants	133 %	21	24	15	14
Famille monoparentale avec deux enfants	67 %	-28	5	7	3
Couple avec deux enfants	100 %	-1	16	10	8
Couple avec deux enfants	133 %	11	19	14	10
Couple avec deux enfants	167 %	17	22	17	13

En définitive, il reste vrai que le Québec demeure la juridiction la plus dépendante aux impôts sur le revenu en proportion du PIB au sein du G7. La bonne performance du Québec en matière de charge fiscale nette s'explique en effet par la plus faible importance des cotisations sociales et des prestations souvent plus généreuses et non pas par des impôts sur le revenu moindres qu'ailleurs. Sachant cela, si la charge fiscale nette devait s'accroître, il reste logique d'éviter le recours accru aux impôts sur le revenu.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE¹²

Afin de procéder à des comparaisons de la charge fiscale nette, il est nécessaire de déterminer les éléments devant servir à cette comparaison. Pour y parvenir, le niveau de revenu des contribuables, les impôts et cotisations sociales inclus dans la charge fiscale ainsi que les prestations qu'ils reçoivent doivent être établis de manière uniforme pour l'ensemble des pays comparés.

Salaire moyen

L'OCDE désigne sous l'appellation de salaire moyen une fraction donnée du salaire brut moyen des travailleurs adultes à temps complet de certaines branches d'activité¹³, qu'ils effectuent ou non un travail manuel conformément à la classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité.

En utilisant la méthode de l'OCDE, la notion de salaire moyen permet de procéder à des comparaisons internationales adéquates. En effet, sans cette notion, il serait difficile d'établir des comparaisons qui tiendraient compte des écarts de revenu liés aux pouvoirs d'achat propres à chaque pays. Il ne fait aucun doute que pour établir des comparaisons de charges fiscales acceptables, il faut nécessairement prendre en compte le coût de la vie dans les pays analysés. À cet égard, il est facile de reconnaître que même si deux contribuables gagnent un revenu identique au Canada et en France, l'un d'eux peut être relativement plus riche que l'autre si le coût de la vie dans son pays est plus faible. Il est clair que la comparaison de la charge fiscale doit prendre en compte la richesse relative des contribuables. En supposant que le salaire moyen de chaque pays reflète également le coût d'y vivre, la notion de salaire moyen utilisée par l'OCDE permet de déterminer des contribuables relativement représentatifs, avec un revenu comparable.

Évidemment, une fois déterminé le salaire moyen de chaque pays entrant dans la comparaison, il est également possible de comparer des fractions plus faibles et plus élevées de ce salaire moyen.

Pour obtenir au Québec un niveau de revenu comparable avec les autres pays de l'OCDE, il convient d'estimer le salaire moyen¹⁴. En 2008, le salaire moyen québécois était de 39 647 \$ comparativement à 43 095 \$ au Canada¹⁵.

¹² OCDE, *Les impôts sur les salaires – édition 2007-2008*, 2009, p. 442 et s. L'ensemble de la présente annexe est basé sur la méthode développée par l'OCDE.

¹³ Les branches d'activité prises en compte sont : Activités extractives ; Activités de fabrication ; Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau; Construction; Commerce de gros et de détail; Réparation de véhicules automobiles, de biens personnels et domestiques; Hôtels et restaurants; Transports, entreposage et communications; Intermédiation financière; Immobilier, location et activités de services aux entreprises.

¹⁴ Le salaire moyen au Québec est déterminé selon le pourcentage que le salaire annuel moyen des travailleurs rémunérés à l'heure dans le secteur de la fabrication au Québec représente par rapport au salaire annuel moyen des travailleurs rémunérés à l'heure dans le secteur de la fabrication au Canada. On peut raisonnablement supposer que ce ratio pour la fabrication est similaire pour l'ensemble des industries considérées puisqu'il équivaut également au ratio des revenus d'emploi moyen au Québec par rapport aux revenus d'emploi moyen au

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Impôts sur le revenu payés

Pour effectuer les comparaisons fiscales internationales, il faut définir les impôts sur le revenu entrant dans le calcul de la charge fiscale des contribuables ainsi que les allègements fiscaux qui lui sont applicables. L'OCDE reconnaît que la principale difficulté réside dans la détermination des allègements fiscaux. Il a été retenu les allègements à caractère forfaitaire et qui sont automatiquement consentis à tous les contribuables qui remplissent les conditions prévues par la législation. Il s'agit généralement des mesures fiscales dont bénéficient tous les contribuables en vue de prendre en compte leur situation personnelle (crédit personnel, personnes à charge, etc.). En outre, les mesures fiscales permettant de prendre en compte les cotisations de sécurité sociale payées sont également considérées.

Les impôts sur le revenu perçus dans les États fédéraux (États ou provinces) et par les collectivités locales sont également inclus. En raison des différences sensibles pouvant exister à l'intérieur d'un même pays dans le taux et l'assiette des impôts sur le revenu des autres administrations publiques, l'OCDE fait parfois l'hypothèse que le contribuable percevant le salaire moyen a son domicile dans une zone précise. Par exemple, au Canada, le contribuable est réputé résider en Ontario alors qu'aux États-Unis, il est réputé vivre à Détroit dans le Michigan¹⁶.

Afin d'insérer le contribuable québécois dans les comparaisons internationales, à la lumière des impôts sur le revenu considéré par l'OCDE, il convient d'appliquer l'impôt sur le revenu fédéral et l'impôt sur le revenu du Québec en considérant les crédits d'impôt suivants :

- Crédit personnel (fédéral et Québec);
- Crédit pour équivalent de conjoint (fédéral);
- Crédit pour personne vivant seule (Québec);
- Cotisations à la RRQ (fédéral et Québec);
- Cotisation à l'assurance-emploi (fédéral et Québec);
- Cotisation au régime québécois d'assurance parentale;
- Prestation fiscale pour le revenu de travail (fédéral);
- Prime au travail (Québec).

Cotisations sociales payées

Pour effectuer adéquatement les comparaisons fiscales internationales, il faut également définir les cotisations sociales entrant dans la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, il est pris en compte l'ensemble des cotisations sociales obligatoires versées par les salariés que ces cotisations soient versées à l'État ou à des organismes de sécurité sociale effectivement contrôlés par l'État.

Canada apparaissant dans les statistiques sur le revenu des particuliers pour les années d'imposition 2000 à 2007. Le salaire moyen québécois a été calculé en appliquant ce ratio (92 %) au salaire moyen canadien utilisé par l'OCDE.

¹⁵ Pour les pays du G7, les salaires moyens en dollars canadiens 2008 varient de 40 866 \$ en Italie à 68 563 \$ en Allemagne, avec une moyenne du G7 de 52 154 \$. Sources : OCDE (2009), p. 151, et Banque du Canada pour la moyenne des taux de change de 2008 (<<http://www.banqueducanada.ca/fr/taux/exchange-look-f.html>> consulté en juillet 2009).

¹⁶ OCDE (2009), p. 210 et 255.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Certains pays utilisent beaucoup plus les cotisations sociales que le Québec, ces cotisations peuvent être établies pour la retraite, la maladie, la maternité, l'invalidité, le chômage, etc.

Afin d'inclure le contribuable québécois dans les données de l'OCDE, les cotisations versées à la Régie des rentes du Québec, à l'assurance-emploi et au régime québécois d'assurance parentale ont été retenues.

Le régime d'assurance-médicaments du Québec n'a pas non plus été pris en compte, car il n'est pas obligatoire si les contribuables ont accès à un régime privé.

Prestations reçues

Enfin, pour effectuer les comparaisons fiscales internationales, il faut aussi définir les prestations offertes par l'État que nous soustrayons de la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, l'OCDE considère les prestations en espèces de caractère général. Lorsqu'elles varient selon l'âge des enfants, l'OCDE applique les déductions fiscales ou les transferts en espèces les plus avantageux¹⁷. Par ailleurs, les formes d'aide aux familles diffèrent grandement d'un pays à un autre. Par exemple, dans certains pays, les enfants à charge ne sont pas considérés lors de la production de la déclaration fiscale alors que des mesures budgétaires, sous forme d'allocations familiales, sont offertes. À l'inverse, d'autres pays concentrent l'aide gouvernementale pour les enfants à charge par l'intermédiaire de la fiscalité. Pour rendre uniformes les comparaisons, les crédits d'impôt récupérables sont également pris en compte au titre des prestations reçues. Ainsi, en plus de considérer les aides budgétaires telles les allocations familiales, la notion de prestations reçues comprend les crédits d'impôt remboursables pouvant même excéder le montant de l'impôt à verser. Ils sont généralement versés au contribuable sous forme de transferts d'espèces, sans égard à l'impôt à payer.

Afin d'insérer le contribuable québécois dans les données de l'OCDE, les mesures suivantes ont été considérées :

- Crédit d'impôt remboursable pour la TPS;
- Crédit d'impôt remboursable pour la TVQ;
- Prestation fiscale pour enfants;
- Soutien aux enfants.

Notons que la prestation universelle pour la garde d'enfant (PUGE) de 100 \$ par mois par enfant de moins de 6 ans se trouve exclue selon la méthodologie de l'OCDE, étant donné que lorsqu'il y a des enfants, ceux-ci sont âgés d'au moins 6 ans¹⁸.

¹⁷ Par exemple, au Canada, jusqu'en 2006, la prestation fiscale pour enfant pouvait être plus généreuse si les enfants avaient moins de 7 ans. Ainsi, comme l'OCDE suppose que l'âge des enfants est supérieur à 5 ans et inférieur à 12 ans, on considère qu'au Canada l'un des enfants est âgé de 6 ans et l'autre a plus de 7 ans.

¹⁸ Dans ce contexte, la PUGE n'est pas prise en compte dans la présente analyse comparative, car lorsque les enfants ont 6 ans ou plus, leurs parents ne reçoivent plus la PUGE. Si nous l'avions incluse, son effet aurait été de diminuer la charge fiscale nette des familles avec enfants.

Année d'imposition 2008 : une charge fiscale nette plus faible et des impôts sur le revenu plus élevés qu'ailleurs, est-ce possible?

Types de ménage analysé

L'OCDE procède à des comparaisons entre les pays en utilisant huit cas qui diffèrent selon le niveau des revenus et la composition familiale :

- une personne célibataire, gagnant le deux tiers de salaire moyen;
- une personne célibataire, gagnant le salaire moyen;
- une personne célibataire, gagnant le cinq tiers du salaire moyen;
- une famille monoparentale ayant deux enfants et dont le salaire est égal aux deux tiers du salaire moyen;
- un couple marié sans enfant disposant de deux salaires, l'un égal au salaire moyen et l'autre égal au tiers du salaire moyen;
- un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen;
- un couple marié avec deux enfants disposant de deux salaires, l'un égal au salaire moyen et l'autre égal au tiers du salaire moyen;
- un couple marié avec deux enfants disposant de deux salaires, l'un égal au salaire moyen et l'autre égal aux deux tiers du salaire moyen.

Dans tous les cas, selon la méthodologie de l'OCDE, il est supposé que :

- les contribuables ont moins de 65 ans;
- les ménages ne disposent pas d'autres sources de revenus que les salaires versés et les prestations sociales reçues;
- pour les cas de ménages ayant des enfants, l'âge de ceux-ci est de plus de 5 ans et de moins de 12 ans. Aucuns frais de garde ne sont alors considérés. Au Québec, l'un des enfants est réputé avoir 6 ans et l'autre plus de 7 ans.